Plan Climat Energie Territorial du Sud Mayenne





Les 3 Communautés de communes associées au sein du GAL Sud Mayenne renforcent leur politique territoriale de lutte contre le changement climatique et de maîtrise de l'énergie afin :

- de réduire notre dépendance énergétique
- de contribuer au développement économique local
- de participer à la lutte contre la précarité énergétique
- de renforcer la notoriété du territoire
- de répondre localement aux défis climatiques planétaires

Mobilisons nos énergies pour le climat et le développement du Sud Mayenne

→ I- POURQUOI UN PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL?

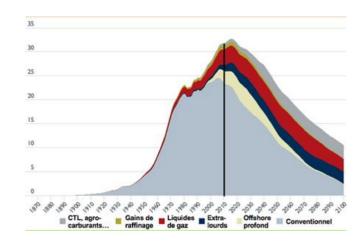
1- La raréfaction des énergies fossiles

Le « Pic pétrolier » :

Déjà passé pour le pétrole conventionnel (2006), mais à quelle échéance pour l'ensemble des carburants?

Quelles conséquences pour les territoires ruraux ?

Quelles conséquences pour les citoyens, les collectivités, les entreprises, les agriculteurs...?





GAL Sud Mayenne

Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier













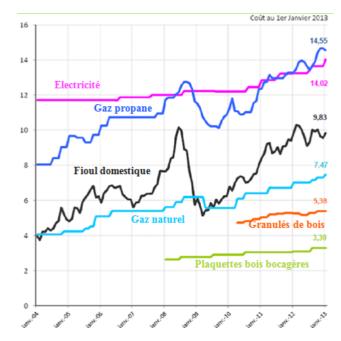


2- L'instabilité du prix des énergies

Etant donné que la consommation d'énergie mondiale augmente et que la ressource fossile est limitée, le prix des énergies est très fluctuant.

<u>C'est particulièrement le cas pour les</u> <u>énergies fossiles.</u>

Le bois reste l'énergie la moins chère au kWh, même si l'investissement est supérieur à l'heure actuelle pour installer des chaudières à bois.



Evolution du coût des énergies en centimes d'€uros/kWh PCI pour un usage en chauffage central automatique (Source : Janvier 2013 DGEMP – FDCUMA 53)

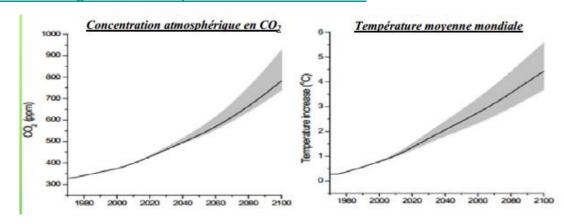
3 – Le poids du poste énergie pour le citoyen

Chaque citoyen du Sud Mayenne dépense annuellement :

Pour la gestion des déchets : 70€ / hab. / an

• Pour la consommation d'énergie : 1200€ / hab. / an

4 – Les effets du changement climatique sur notre territoire rural



GAL Sud Mayenne

Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier

Tel: 02 43 09 55 46 - Email: gal@sud-mayenne.com - Site web: www.gal-sud-mayenne.com





Suivez-nous sur











2,0°C à +2,8°C d'ici à 2050 selon la tendance actuelle (+0,6°C au 20ème siècle)

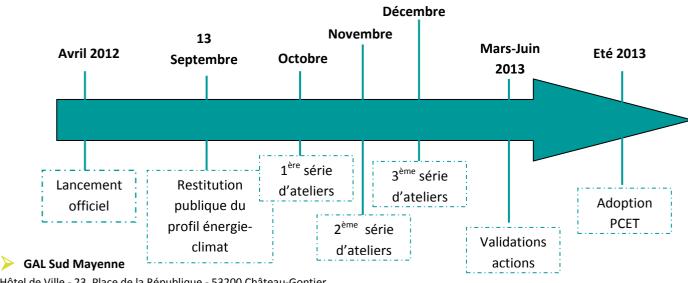
- La concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraine une augmentation des températures qui a des conséquences sur :
- L'agriculture (décalage dans les périodes de production, sécheresses, etc.)
- La santé (apparition de nouveaux parasites, de nouveaux virus, etc.)
- La disponibilité et l'utilisation de l'eau (tension avec les sécheresses, etc.)
- Nécessité pour le Sud Mayenne d'engager une véritable politique de développement durable à travers le PCET :

Outil stratégique de lutte contre le changement climatique. Il permet aussi de favoriser la transition énergétique et se base sur un diagnostic permettant de définir de manière concertée des actions destinées à atteindre l'objectif des 3*20% à savoir :

- 20% de réduction des consommations énergétiques en 2020 (par rapport à 2008)
- 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990
- 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de 2020

→ II – COMMENT METTRE EN PLACE LE PLAN ENERGIE CLIMAT TERRITORIAL (PCET) ?

Le GAL Sud Mayenne est lancé depuis plus de trois ans dans une démarche énergie-climat. Le PCET est l'aboutissement de cette démarche. Lancé officiellement depuis Avril 2012, le PCET est passé par une phase d'élaboration du diagnostic énergie-climat du territoire, puis par la réalisation d'ateliers thématiques de concertation destinés à faire émerger de manière participative les actions retenues.



Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier

Tel: 02 43 09 55 46 - Email: gal@sud-mayenne.com - Site web: www.gal-sud-mayenne.com





Suivez-nous sur





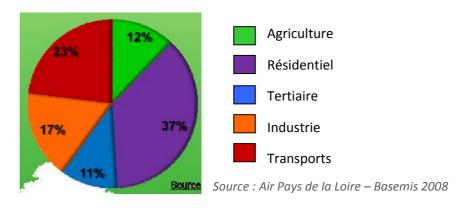






1 – Diagnostic énergie-climat

a. Consommation d'énergie par secteur d'activité



156 000 tonnes équivalent pétrole (tep) pour 2008

180 millions de litres de fioul

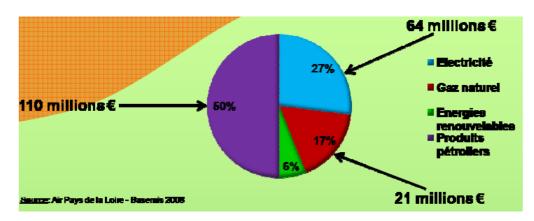
soit 2500 litres / hab. / an

Production annuelle de 430 éoliennes

500 000 tonnes de bois

b. Facture énergétique du Sud Mayenne

Au total, la dépense énergétique pour l'année 2012 s'élève à 195 millions d'euros, dont **131 millions pour les énergies fossiles**, ce qui révèle une forte dépendance. Cette somme représente 13,3% du PIB du territoire. 13% de la « richesse » produite sert donc à acheter l'énergie. A titre de comparaison, cela ne représente que 3% du PIB français. Le Sud Mayenne est un territoire rural : ses habitants utilisent donc plus d'énergie quotidiennement (habitat ancien et individuel, davantage de déplacements, etc.).



En tenant compte de la tendance à l'augmentation de la consommation d'énergie et du coût croissant des énergies (hypothèse basse : 3% du renchérissement par an), on estime que la facture énergétique sera de 230 millions d'euros en 2020 (hausse annuelle d'environ 5 millions d'euros). Si l'efficacité énergétique du Sud Mayenne augmente de 20% d'ici 2020, alors la facture sera réduire à 185 millions d'euros, soit 45 millions d'euros d'économies en 2020. Sur la période 2013-2020, ce sont 190 millions d'euros qui peuvent être économisés, permettant de financer les actions du PCET et de faciliter les économies d'énergie du territoire.

GAL Sud Mayenne

Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier







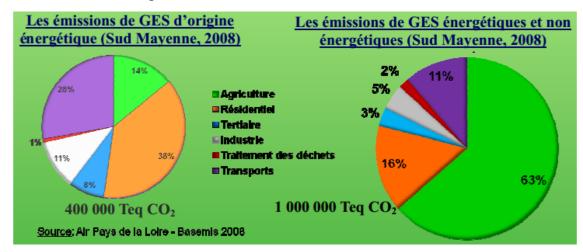








Emissions de gaz à effet de serre c.



L'énergie directe consommée sur le territoire est responsable de l'émission de gaz à effet de serre. Cependant ces émissions ne sont pas les seules : viennent s'ajouter les émissions d'origine non énergétique. Elles sont notamment produites par le secteur des déchets (fermentation), de l'agriculture (élevage et cultures) et de l'industrie.

Les émissions totales du territoire s'élèvent donc à près d'un million de teq CO².

Séquestration du carbone par les activités agricoles :

Au total près de 265 000 teq CO² sont séquestrées en 2008 par les végétaux et les sols agricoles et forestiers. Cela représente l'équivalent de 43% des émissions agricoles du territoire.

II - Le Plan d'actions

Répartis au sein de quatre ateliers, 50 acteurs publics et privés du Sud Mayenne ont participé à la définition du plan d'actions:

- 5 grands défis stratégiques
- 14 axes thématiques
- 49 actions + 1 action de promotion et conduite de la politique énergie-climat



GAL Sud Mayenne

Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier















⇒ Défi 1 : Une agriculture sobre et autonome

Axe 1 : Sensibiliser et former aux économies d'énergie

- 1/- Campagne diagnostics énergie/GES
- 2/- Mise en place d'un conseil énergie-climat
- 3/- Installation d'équipements performants (exploitations laitières, élevages avicoles ...)
- 4/- Formation à l'éco-conduite
- 5/- Contrôle des tracteurs au banc d'essai
- 6/- Mise en place de techniques culturales simplifiées et de semis directs sous couverts végétaux

Axe 2: Favoriser l'autonomie des exploitations

- 7/- Contribution au développement de l'autonomie énergétique : installation d'équipements à énergie renouvelable
- 8/- Contribution au développement de l'autonomie énergétique : expérimentation de la micro-méthanisation
- 9/- Contribution à l'autonomie protéique
- 10/- Renforcement de l'autonomie en intrants

Axe 3 : Développer les ressources énergétiques locales et la séquestration du carbone

- 11/- Revalorisation de la haie bocagère
- 12/- Expérimentation de l'agro-foresterie

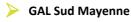
⇒ Défi 2 : Un patrimoine bâti basse consommation

Axe 4 : Renforcer les compétences et connaissances des habitants

- 13/- Diagnostics énergie/GES dans les bâtiments résidentiels et tertiaires
- 14/- Accompagnement aux éco-gestes des particuliers, des familles précaires, des locataires, des jeunes ...

Axe 5 : Favoriser la transition du parc bâti vers des bâtiments économes en énergie

- 15/- Formation maître d'œuvre, architectes, artisans
- 16/- Rénovation énergétique du patrimoine bâti ancien
- 17/- Rénovation énergétique du parc locatif social
- 18/- Généralisation des matériaux et équipements thermiques efficaces et performants
- 19/- Développement des équipements utilisant les énergies renouvelables



Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier















⇒ Défi 3 : Une mobilité alternative et propre

Axe 6 : Sensibiliser aux déplacements économes en voiture

- 20/- Généralisation de la formation éco-conduite dans les écoles de conduite
- 21/- Développement du covoiturage
- 22/- Mise en place de plans de déplacements d'entreprise

Axe 7 : Encourager les déplacements alternatifs à la voiture

- 23/- Développement des modes de transports doux
- 24/- Promotion des transports en commun et de l'intermodalité

Axe 8 : Promouvoir un transport de marchandises économe

25/- Développement du fret ferroviaire

⇒ Défi 4 : Une économie locale et durable

Axe 9 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux économies d'énergie

- 26/- Campagne de diagnostics énergie/GES
- 27/- Mise en place d'un service énergie-climat
- 28/- Amélioration de l'efficacité énergétique
- 29/- Développement des énergies renouvelables

Axe 10 : Promouvoir le développement des énergies renouvelables

- 30/- Installation de parcs éoliens
- 31/- Développement de centrales solaires photovoltaïques
- 32/- Développement d'unités de méthanisation
- 33/- Implantation de réseaux de chaleur au bois

Axe 11 : Développer les filières locales et les activités durables locales

- 34/- Structuration de la filière bois-énergie
- 35/- Développement de circuits courts de distribution de produits bio/locaux
- 36/- Développement d'activités touristiques durables
- 37/- Diffusion d'activités socio-culturelles durables (ou axe 14)



GAL Sud Mayenne

Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier

















⇒ Défi 5 : Des collectivités éco-exemplaires

Axe 12 : Diffuser un urbanisme durable et adapté au changement climatique

- 38/- Lutte contre l'étalement urbain et aménagement optimisé
- 39/- Construction et rénovation exemplaires : bâtiments passifs et positifs
- 40/- Gestion optimisée de l'éclairage public

Axe 13 : Accompagner les collectivités vers une mobilité durable exemplaire

- 41/- Mise en place d'un plan de déplacement collectivités
- 42/- Formation à l'éco-conduite pour les agents
- 43/- Renouvellement des flottes de véhicules par des véhicules « propres »
- 44/- Acquisition de vélo à assistance électrique

Axe 14 : Développement de pratiques éco-responsables

- 45/- Généralisation du CEP à toutes les communes du Sud Mayenne
- 46/- Elaboration d'un programme pédagogique d'économies d'énergie dans les écoles et ALSH
- 47/- Accompagnement aux restaurants collectifs durables
- 48/- Sensibilisation aux gestes et achats responsables (marchés publics)
- 49/- Acquisition équipements économes en ressources et prévention déchets

50/ Mobilisation des acteurs territoriaux et conduite du PCET

Rôle à jouer pour les collectivités : être acteur de la dynamique territoriale

- Je montre l'exemple sur mon patrimoine, dans mes services, dans le contenu de ma politique ou de mes décisions
- Je soutiens les initiatives, pratiques, expériences... menées sur mon territoire
- **Je valorise et diffuse** les objectifs et les résultats de la politique énergie-climat auprès des acteurs et citoyens de mon territoire.
 - Résultats attendus si toutes ces actions sont menées :
 - 20 000 tep économisées en 2020
 - > 100 000 teq CO² évitées en 2020
 - > 5 millions € / an économisés
 - > 18% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2020
 - 200 emplois créés/maintenus chaque année



Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier













